

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Lacq vernis résistant X10  
**Date d'exécution :** 08.07.2014  
**Date d'édition :** 16-09-2014

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Lacq vernis résistant X10 (6300)

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

##### Catégories de produits [PC]

PC9A - Revêtements et peintures, solvants, diluants

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

Vliegenthart B.V.

**Rue :** Zuiderhavenweg 42

**Code postal/Lieu :** 4004 JJ TIEL

**Téléphone :** +31 (0)344 63 33 36

**Telefax :** +31 (0)344 63 16 16

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+31 (0)344 63 33 36 (Pendant les heures de bureau: 08.30 - 17.00 heures)

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Inflammable. · Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. · L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

R 10 · N ; R 51/53 · R 67 · R 66

##### Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Chronic 2 ; H411 - Dangereux en milieu aquatique : Catégorie 2 ; Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Flam. Liq. 3 ; H226 - Liquides inflammables : Catégorie 3 ; Liquide et vapeurs inflammables.

STOT SE 3 ; H336 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Catégorie 3 ; Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

##### Pictogrammes des risques



Flamme (GHS02) · Environnement (GHS09) · Point d'exclamation (GHS07)

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Lacq vernis résistant X10

**Date d'exécution :** 08.07.2014

**Date d'édition :** 16-09-2014

**Version (Révision) :**

2.0.0 (1.0.0)

### Mention d'avertissement

Attention

### Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
P304+P340 En cas d'inhalation: mettre à l'air frais et placer dans une position qui facilite la respiration.  
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans le dépôt de déchets chimiques.

### Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 2.3 Autres dangers

Aucune

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

NAPHTA LOURD (PÉTOLE), HYDRODÉSULFURÉ / NAPHTA HYDROTRAITÉ À POINT D'ÉBULLITION BAS ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119458049 ; N° CE : 919-446-0 ; N° CAS : 64742-82-1

Poids : 25 - 50 %  
Classification 67/548/CEE : R10 N ; R51/53 Xn ; R65 R67 R66  
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304 STOT SE 3 ; H336 Aquatic Chronic 2 ; H411

HYDROCARBONS, C9-C11, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119463258-33 ; N° CE : 919-857-5

Poids : 10 - 25 %  
Classification 67/548/CEE : R10 Xn ; R65 R67 R66  
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304 STOT SE 3 ; H336

TERPINEOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119553062-49 ; N° CE : 232-268-1 ; N° CAS : 8000-41-7

Poids : 1 - 2,5 %  
Classification 67/548/CEE : Xi ; R36/38  
Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2 ; H319

HYDROCARBURES - TERPENE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119980606-28 ; N° CE : 273-309-3 ; N° CAS : 68956-56-9

Poids : 0,1 - 1 %  
Classification 67/548/CEE : R10 N ; R51/53 R43 Xn ; R65 Xi ; R36/38  
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304 Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Chronic 2 ; H411

2-BUTANONE-OXIME ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119539477-28 ; N° CE : 202-496-6 ; N° CAS : 96-29-7

Poids : < 1 %

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Lacq vernis résistant X10

**Date d'exécution :** 08.07.2014

**Date d'édition :** 16-09-2014

**Version (Révision) :**

2.0.0 (1.0.0)

Classification 67/548/CEE : Canc. Cat. 3 ; R40 R43 Xi ; R41 Xn ; R21

Classification 1272/2008 [CLP] : Carc. 2 ; H351 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H312 Skin Sens. 1 ; H317

2 ETHYLHEXANOIC ACID, MANGANESE SALT ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119979087-23 ; N° CE : 240-085-3; N° CAS : 15956-58-8

Poids : < 2,5 %

Classification 67/548/CEE : Repr. Cat.3 ; R63 N ; R51/53 Xn ; R48/20/22 Xi ; R36

Classification 1272/2008 [CLP] : Repr. 2 ;H361d STOT RE 2 ; H373 Eye Irrit. 2 ; H319 Aquatic Chronic 2 ; H411

## Indications diverses

Teneur en taux de R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

### 3.3 Indications diverses

tous les composants de ce mélange ont été (pré)enregistrés selon l'ordonnance REACH.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Informations générales

en cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

#### En cas d'inhalation

en cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

#### En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

#### Après contact avec les yeux

possible en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

#### En cas d'ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Ne pas provoquer de vomissement. Garder au repos.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Mousse résistante à l'alcool. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO2). Sable. Brouillard d'eau

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Lacq vernis résistant X10

**Date d'exécution :** 08.07.2014

**Date d'édition :** 16-09-2014

**Version (Révision) :**

2.0.0 (1.0.0)

### Produits de combustion dangereux

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### 5.4 Indications diverses

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion. Ne pas évacuer l'eau d'extinction dans les canalisations publiques ni dans les plans d'eau. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'un masque respiratoire. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### Pour nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Nettoyer avec des détergents. Eviter les solvants.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Aucune

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger



##### Mesures de protection

Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Utiliser un équipement de protection individuel (voir chapitre 8). Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Éviter la création de concentrations inflammable ou explosives dans les concentrations atmosphériques et l'exposition supérieur au seuil autorisé. Observer les réglementations de la protection du travail.

##### Mesures de protection incendie

les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Mesures techniques et conditions de stockage

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Garder les

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Lacq vernis résistant X10

**Date d'exécution :** 08.07.2014

**Date d'édition :** 16-09-2014

**Version (Révision) :**

2.0.0 (1.0.0)

emballages solidement fermés. Ne jamais ouvrir les emballages par pression. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

### **Demandes d'aires de stockage et de récipients**

Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Restreindre l'accès aux locaux de stockage.

### **Incompatibilités de stockage**

#### **Tenir à l'écart de**

Éliminer toutes les sources d'ignition. Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines. Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires, voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière du soleil directe.

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune

## **SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1 Paramètres de contrôle**

Aucune

### **8.2 Contrôles de l'exposition**

#### **Dispositifs techniques appropriés de commande**

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

#### **Protection individuelle**

##### **Protection yeux / visage**



Lunettes avec protections sur les côtés

##### **Protection de la peau**

###### **Protection des mains**



Longs gants NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel) L' épaisseur recommandée DIN EN 374

###### **Protection corporelle**

Pour protéger d'un contact dermique direct, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des vêtements de travail habituels).

**Protection du corps appropriée :** Porter des revêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Après contact avec le prod., toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

###### **Protection respiratoire**

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Lors du pistolage: masque avec apport d'air frais. Opérations autres que le pistolage: dans les locaux

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Lacq vernis résistant X10  
**Date d'exécution :** 08.07.2014  
**Date d'édition :** 16-09-2014

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

bien ventilés, les masques avec apport d'air frais pourraient être remplacés par un masque combiné avec filtre à charbon de bois et filtre à particules.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Couleur :** brun  
**Odeur :** typique et caractéristique  
**Valeur de seuil de détection d'odeur** Non déterminé

#### Données de sécurité

<b>État :</b>				liquide	
<b>Température de fusion/plage de fusion :</b>				Aucune donnée disponible	
<b>Température d'ébullition/plage d'ébullition :</b>	( 1013 hPa )		150	°C	
<b>Température de décomposition :</b>	( 1013 hPa )			Non déterminé	
<b>Taux d'évaporation</b>				Non déterminé	
<b>Point éclair :</b>			41	°C	CC
<b>Température d'ignition :</b>				Non déterminé	
<b>Imflammabilité (gaz, solide)</b>				Non déterminé	
<b>Limite inférieure d'explosivité :</b>			0,6	Vol-%	
<b>Seuil maximal d'explosion :</b>			8	Vol-%	
<b>Propriétés explosives</b>				Non déterminé	
<b>Pression de la vapeur :</b>	( 50 °C )	<	1000	hPa	
<b>Densité :</b>	( 20 °C )	ca.	0,904	g/cm <sup>3</sup>	
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	( 20 °C )			insoluble	
<b>Valeur pH :</b>				aucune	
<b>Temps d'écoulement :</b>	( 23 °C )	>	100	s	DIN gobelet 4 mm
<b>Viscosité :</b>	( 20 °C )		5 - 9	mPa.s	
<b>Propriétés oxydantes</b>				Non déterminé	
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>		Non déterminé			

### 9.2 Autres informations

Aucune

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7 et 8.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Lacq vernis résistant X10

**Date d'exécution :** 08.07.2014

**Date d'édition :** 16-09-2014

**Version (Révision) :**

2.0.0 (1.0.0)

### 10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Effets aigus

##### Toxicité orale aiguë

Paramètre : DL50 ( NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDRODÉSULFURÉ / NAPHTA HYDROTRAITÉ À POINT D'ÉBULLITION BAS ; N° CAS : 64742-82-1 )

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce : Rat

Dose efficace : > 15000 mg/kg

##### Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50 ( NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDRODÉSULFURÉ / NAPHTA HYDROTRAITÉ À POINT D'ÉBULLITION BAS ; N° CAS : 64742-82-1 )

Voie d'exposition : Dermique

Espèce : Lapin

Dose efficace : > 3400 mg/kg

##### Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : CL50 ( NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDRODÉSULFURÉ / NAPHTA HYDROTRAITÉ À POINT D'ÉBULLITION BAS ; N° CAS : 64742-82-1 )

Voie d'exposition : Inhalation

Espèce : Rat

Dose efficace : > 13,1 mg/l

Temps d'exposition : 4 h

### 11.3 Autres effets nocifs

En cas d'inhalation longues de hautes concentrations, peuvent apparaître: maux de tête, étourdissement, nausée etc. Les symptômes peuvent n'apparaître que plus tard (respiration, toux, asthme). En cas de contact avec les yeux: irritation. Inhalation/contact avec les yeux: en hautes concentrations irritation des muqueuses, effet narcotique ainsi que diminut. du temps de réaction et sens de coordination possible.

### 11.4 Informations complémentaires

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

##### Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre : CL50 ( NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDRODÉSULFURÉ / NAPHTA HYDROTRAITÉ À POINT D'ÉBULLITION BAS ; N° CAS : 64742-82-1 )

Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Lacq vernis résistant X10  
**Date d'exécution :** 08.07.2014  
**Date d'édition :** 16-09-2014

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson  
Dose efficace : 10 - 30 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h

### Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : EC50 ( NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDRODÉSULFURÉ / NAPHTA HYDROTRAITÉ À POINT D'ÉBULLITION BAS ; N° CAS : 64742-82-1 )  
Espèce : Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia  
Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : 10 - 22 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h

### Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Paramètre : EC50 ( NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDRODÉSULFURÉ / NAPHTA HYDROTRAITÉ À POINT D'ÉBULLITION BAS ; N° CAS : 64742-82-1 )  
Espèce : Algues  
Dose efficace : 4,6 - 10 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h

### Chronique (à long terme) toxicité pour les algues

Paramètre : NOEC ( NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDRODÉSULFURÉ / NAPHTA HYDROTRAITÉ À POINT D'ÉBULLITION BAS ; N° CAS : 64742-82-1 )  
Espèce : Algues  
Dose efficace : 0,22 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

## 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

## 12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## 12.7 Autres indications écologiques

### Informations complémentaires

le produit ne doit pas être versé dans les eaux usées sans traitement préalable (station d'épuration biologique).

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination du produit/de l'emballage

##### Solutions pour traitement des déchets

##### Élimination appropriée / Emballage

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. La production de déchets devra toujours autant que possible être évité, ou se limiter à un minimum. L'élimination de ce produit, des solutions et des sous-produits devra dans tous les cas être en accord avec la législation en

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Lacq vernis résistant X10  
**Date d'exécution :** 08.07.2014  
**Date d'édition :** 16-09-2014

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

vigueur dans le domaine de la protection de l'environnement et de l'élimination des déchets, et toutes autres lois régionales ou locales.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ONU 1263

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

**Transport par voie terrestre (ADR/RID)**

MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES

**Transport maritime (IMDG)**

PAINT RELATED MATERIAL ( HYDROCARBONS, C9-C12, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, AROMATICS (2-25%) ·  
HYDROCARBONS - TERPENE · DIPENTENE )

**Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)**

PAINT RELATED MATERIAL

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**Transport par voie terrestre (ADR/RID)**

**Classe(s) :** 3  
**Code de classification :** F1  
**Danger n° (code Kemler) :** 30  
**Code de restriction concernant les tunnels :** D/E  
**Réglementations particulières :** 640E · LQ 7 · E 1  
**Étiquette de danger :** 3 / N

**Transport maritime (IMDG)**

**Classe(s) :** 3  
**Numéro EmS :** F-E / S-E  
**Réglementations particulières :** LQ 5 I · E 1  
**Étiquette de danger :** 3 / N

**Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)**

**Classe(s) :** 3  
**Réglementations particulières :** E 1  
**Étiquette de danger :** 3

### 14.4 Groupe d'emballage

III

### 14.5 Dangers pour l'environnement

**Transport par voie terrestre (ADR/RID) :** Oui

**Transport maritime (IMDG) :** Oui (P)

**Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) :** Oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Lacq vernis résistant X10

**Date d'exécution :** 08.07.2014

**Date d'édition :** 16-09-2014

**Version (Révision) :**

2.0.0 (1.0.0)

## de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de cette préparation, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## SECTION 16: Autres informations

### 16.1 Indications de changement

02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 02. Étiquetado (67/548/CEE ou 1999/45/CE) · 03. Composants dangereux · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport par voie terrestre (ADR/RID) · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport maritime (IMDG) · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport par voie terrestre (ADR/RID) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport maritime (IMDG) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

### 16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

### 16.5 Teneur en taux de R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H227	Liquide combustible.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
10	Inflammable.
21	Nocif par contact avec la peau.
36	Irritant pour les yeux.
36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
41	Risque de lésions oculaires graves.
43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
48/20/22	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation et par ingestion.
51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Lacq vernis résistant X10  
**Date d'exécution :** 08.07.2014  
**Date d'édition :** 16-09-2014

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

- 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

## 16.6 Indications de stage professionnel

S'assurer que les opérateurs tiennent compte du risque de sécurité. Les personnes portant un appareil respiratoire doivent être instruites en conséquence.

## 16.7 Informations complémentaires

Les informations de cette fiche technique de sécurité satisfont à la législation nationale ainsi qu'à la législation européenne. Toutefois, nous n'avons pas connaissance des conditions de travail données de l'utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. Sans autorisation écrite, le produit ne peut être affecté à une utilisation autre que celle mentionnée dans le chapitre 1. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.